



## Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	4402C	<b>Date de Révision:</b>	06/11/2023
	<b>Nom du produit:</b>	GLASS FLAKE - C	<b>Remplace:</b>	11/07/2022
	<b>Numero CAS:</b>	65997-17-3	<b>Numéro de version:</b>	2
	<b>Numéro CE:</b>	266-046-0		
	<b>Numéro d'index:</b>			
	<b>N° enregistrement REACH</b>			
	<b>Secteur d'utilisation du code:</b>	Aucune information.		
	<b>UFI Code:</b>	N.A.		
	<b>Contenir la nanoforme</b>	Non		
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Composant de peinture multicomposant - usage industriel. Remplisseuse. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	<b>Produit à mélanger avec:</b>	PART A / PART B		
	<b>Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:</b>	see PART A / PART B		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Société/Entreprise:</b>	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy		
		Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy		
	<b>Fiche technique produite par:</b>	Calcagno, Elena - hms@carboline.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement EC 1272/2008 / CE.

**2.3 Autres dangers**

Aucune information.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

**Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

**Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****Substances Dangereuses**

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u>	%	<u>Classifications</u>	SCL Value: ATE Value: M-Factor:	
glass oxide 266-046-0 65997-17-3 Aucune information.	75-100		SCL Value:  ATE Value:  M-Factor: (acute)  M-Factor: (chronic)	-  -  -  -

**Informations Complémentaires:** Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Notes générales:** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation:** Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. STAR-INH8 <undefined>

**Après le contact de la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

**Après le contact visuel:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Après ingestion:** Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

**Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1 Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

#### 6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Instructions supplémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les

réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Exposition à l'humidité. Éviter la formation de poussière. Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

Nom	No.-CAS	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3
glass oxide	65997-17-3				

Nom	No.-CAS	Note OEL
glass oxide	65997-17-3	

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

#### Nom Chimique:

glass oxide

<b>EC Non:</b>	<b>No.-CAS:</b>
266-046-0	65997-17-3

#### DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation								
Dermique								

#### PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	6.5 µg/L
Sédiments d'eau douce	174 mg/kg sediment dw
Eau marine	3.4 µg/L
Sédiments marins	164 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	147 mg/kg soil dw
air	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection personnelle

**Protection respiratoire:** Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.

**Protection des yeux:** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

**Protection des mains:** Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc Naturel. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

**AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Appliquer les mesures pour prévenir les explosions. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Poussiere
Etat Physique	SOLIDE
Odeur	Aucune information.
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	N.D. - N.D.
Point éclair, (°C)	Non mesuré
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	Non determine
Densité et / ou de la densité relative	Non determine
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	NON SOLUBLE
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

**9.2 Autres informationsFR**

Contenu COV g/l:	0
Grammes de COV par litre de produit de revêtement appliqué la norme ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.	
Densité (g/cm3)	2.50

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information.

**10.4 Conditions à éviter**

Exposition à l'humidité. Éviter la formation de poussière. Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune information.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune information.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

LD50 oral:	Aucune information disponible.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible.
Derme LD50:	Aucune information.

**Irritation:** Aucune information disponible.

**Corrosivité:** Aucune information disponible.

**Sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Toxicité à doses répétées:** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité:** Aucune information disponible.

**Mutagénicité:** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition unique:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition répétée:** Aucune information disponible.

**Danger d'aspiration:** Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
65997-17-3	glass oxide	>2000 - 5000 mg/ kg bw (rat)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

**Informations Complémentaires:**

Non considère comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Toute exposition aux brumes ou pulvérisations peut provoquer une irritation.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité**

Nom selon EEC	No.-CAS
Aucune information.	

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité:**

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information.
----------------------	---------------------

IC50 72HR (algues):	Aucune information.
---------------------	---------------------

LC50 96HR (poisson):	Aucune information.
----------------------	---------------------

12.2 Persistance et dégradabilité:	Aucune information.
------------------------------------	---------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation:	Aucune information.
------------------------------------	---------------------

12.4 Mobilité dans le sol:	Aucune information.
----------------------------	---------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.
---	---

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.****Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité**

Nom selon EEC	No.-CAS
Aucune information.	

12.7 Autres effets néfastes:	Aucune information.
------------------------------	---------------------

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
65997-17-3	glass oxide	Aucune information.	1000 mg/L	1000 mg/L

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Élimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code européen des déchets: Aucune information.  
 Code des déchets d'emballage: Aucune information.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Not regulated	Not regulated	Not regulated	Not regulated
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated for transport according to U.S. DOT, ADR/RID, IMDG, and IATA regulations.	Not regulated for transport according to U.S. DOT, ADR/RID, IMDG, and IATA regulations.	Not regulated for transport according to U.S. DOT, ADR/RID, IMDG, and IATA regulations.	Not regulated for transport according to U.S. DOT, ADR/RID, IMDG, and IATA regulations.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
14.4 Groupe d'emballage	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 EMS-NO.: non applicable
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

#### Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	Non disponible
Code de mal danois - mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Non disponible
Germany WGK Class:	Non disponible

<b>Directive 2004/42/CE :</b>	Non disponible
<b>Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):</b>	non applicable
<b>Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:</b>	non applicable
<b>Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:</b>	Aucune information.
<b>Tableaux des maladies professionnelle concernés:</b>	Aucune information.

**Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:****No.-CAS      Nom selon EEC**

non applicable

**SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):****No.-CAS      Nom selon EEC**

non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement EC 1272/2008 / CE.

**Raisons de révision**

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):

- 01 - Identification
- 02 - Identification des dangers
- 03 - Composition / Informations sur les ingrédients
- 05 - Mesures de lutte contre les incendies
- 08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
- 09 - Propriétés physiques et chimiques
- 11 - Informations toxicologiques
- 12 - Informations écologiques
- 13 - Informations d'élimination
- 14 - Informations sur le transport
- 15 - Informations réglementaires

Énoncé (s) de révision a changé

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

**Liste de références:**

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".

- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

## Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m <sup>3</sup>	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
OMI	Organisation maritime internationale
Note P:	La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10:	La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.